

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

---

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE SAINT-JOSEPH  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HARNES**

---

**AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 13 février 2025, le projet d'aménagement de l'impasse Saint-Joseph, sur le territoire de la commune de Harnes (35 rue des fusillés, 62440 Harnes), sera soumis à une enquête parcellaire complémentaire en mairie de HARNES et pendant 15 jours consécutifs, du 1<sup>er</sup> avril au 15 avril 2025 inclus en vue d'identifier avec exactitude les propriétaires concernés par le projet.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 mars 2021.

Monsieur Guy MENEZ, directeur marketing à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête en mairie de Harnes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Harnes pour y recevoir ses observations :  
- le vendredi 04 avril 2025 de 9h00 à 12h00.

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur le registre qui sera ouvert à cet effet. Ils pourront également les adresser par écrit soit au commissaire enquêteur, soit au maire de Harnes qui les annexera au registre.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dresser le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Une copie de ces documents sera déposée en mairie de HARNES et en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public.